

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 03406

Numéro SIREN : 349 763 375

Nom ou dénomination : GROUPE FLO

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2018 sous le numéro de dépôt 5238

GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 38.257.855,65 €
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie
349 763 375 RCS Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 16 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 16 novembre à 11h00,

Les actionnaires de la société Groupe Flo SA, société anonyme au capital de 38.257.855,65 euros, ayant son siège social situé Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie (ci-après la « **Société** »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à La Coupole, 102 boulevard du Montparnasse, 75014 Paris, sur avis préalable publié au BALO n°122 en date du 11 octobre 2017, sur avis de convocation publié au journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » du 31 octobre 2017 et au BALO n°130 du 30 octobre 2017 et sur courrier en date du 31 octobre 2017 adressé à chaque actionnaire nominatif.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier Bertrand (le « Président ») en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société Financière Flo, représentée par Monsieur Michel Razou, dûment mandaté, et la société Bertrand Invest, représentée par Monsieur Olivier Grumbach, dûment mandaté, les deux actionnaires présents représentant le plus grand nombre de voix, sont appelées en qualité de Scrutateurs et déclarent accepter cette mission.

Monsieur Joël Le Bihan, Directeur Administratif et Financier de la Société, est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

La société Fidaudit, Commissaire aux Comptes titulaire, représentée par Monsieur Bruno Agez, régulièrement convoquée, est présente.

Le cabinet Constantin Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, représenté par Monsieur Jean-Paul Séguret, régulièrement convoqué, est également présent.

Assistent aussi à cette réunion :

- Christophe Gaschin, Directeur Général de la Société,
- Nestane Keresselidze, Directrice Juridique du Groupe,
- Natacha Kouznetzoff, Juriste du Groupe.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent SIX CENT QUARANTE-ET-UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE-TROIS MILLE HUIT CENT NEUF (641.443.809) actions, sur les SEPT CENT SOIXANTE-CINQ MILLION CENT CINQUANTE-SEPT MILLE CENT TREIZE (765.157.113) actions, soit 83,83% des actions ayant le droit de vote. Les actions détenues par ces actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance donnent droit à SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLION SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT DEUX (669.770.702) voix sur un total de SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLION CINQ CENT TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (793.531.292) voix.

Une seconde feuille de présence établie pour les besoins de la première résolution, pour laquelle Financière Flo est exclue du calcul du quorum et de la majorité, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance (hors Financière Flo) possèdent CENT SOIXANTE-DIX MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CENT SOIXANTE-SEPT (170.394.167) actions, sur les DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLION CENT SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-ET-ONZE (294.107.471) actions, soit 57,94% des actions ayant le droit de vote. Ces actions détenues par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance (hors Financière Flo) donnent droit à CENT SOIXANTE-DIX MILLION SIX CENT TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (170.613.895) voix sur un total de DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLION TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ (294.374.485) voix.

En conséquence, le Président déclare que l'Assemblée réunit le quorum légal pour délibérer sur l'ensemble des résolutions soumises à son vote.

L'Assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

1. Les avis de convocation, à savoir :
 - l'avis préalable publié au BALO n°122 en date du 11 octobre 2017 ;
 - l'avis de convocation publié au BALO n°130 du 30 octobre 2017 et dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » du 31 octobre 2017 ;
 - la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives ;
 - les copies des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes titulaires de la Société.
2. Les feuilles de présence, certifiées exactes par les membres du bureau, auxquelles sont annexés :
 - les pouvoirs des actionnaires représentés par leur mandataire ;
 - les pouvoirs au Président ;
 - les votes par correspondance.
3. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes 2016 et les résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2017, auquel sont notamment annexés le tableau des résultats des cinq derniers exercices et le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital ;

4. Le document de référence 2016 ;
5. Le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises au vote de la présente Assemblée contenant notamment les renseignements sur les administrateurs dont la ratification de la nomination par voie de cooptation est demandée à l'Assemblée ;
6. Le rapport complémentaire du Conseil d'Administration établi sur l'usage de la délégation consentie au Conseil par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2017 concernant l'augmentation du capital social de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
7. Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 du Code de Commerce,
8. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ;
9. Le texte des projets de résolutions soumis au vote de l'Assemblée Générale ;
10. Les statuts de la Société ;
11. Un extrait K-Bis à jour de la Société ;
12. La liste des actionnaires à J-16.

Puis, le Président déclare que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des dispositions légales et que les documents dont la communication aux actionnaires est prévue par la loi ont été tenus à leur disposition.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- (...)
- Nomination de la société KPMG SA, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination de la société SALUSTRO REYDEL SA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

(...)

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes en précisant de nouveau que le quorum requis pour leur adoption est réuni.

16

(...)

HUITIEME RESOLUTION

(Nomination de la société KPMG SA, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire)

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme la société KPMG S.A. aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance :

- voix pour : 669.770.702
- voix contre : 0
- voix en abstention : 0

NEUVIEME RESOLUTION

(Nomination de la société SALUSTRO REYDEL SA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant)

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme la société SALUSTRO REYDEL S.A. aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance :

- voix pour : 669.770.702
- voix contre : 0
- voix en abstention : 0

16

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance :

- voix pour : 669.770.702
- voix contre : 0
- voix en abstention : 0

* * *

Extrait certifié conforme, en deux exemplaires, pour faire valoir ce que de droit.



Christophe Gaschin
Directeur Général